

Fait à Lomé, le 13 décembre 2006

Le Président de la République
FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBE

Le Premier Ministre
M^c Yawovi Madji AGBOYIBO

**LOI N° 2006-012 du 23/12/06 AUTORISANT LA
RATIFICATION DU PROTOCOLE A/P4/1/03 DE LA
CEDEAO SUR L'ENERGIE, SIGNE A ABUJA
LE 28 MAI 2003**

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée la ratification du Protocole A/P4/1/03 de la CEDEAO sur l'énergie, signé à Abuja le 28 mai 2003.

Art. 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 23 décembre 2006

Le Président de la République
FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBE

Le Premier Ministre
M^c Yawovi Madji AGBOYIBO

YANIDA

ESSOZIMNA

AGBOYIBO

AGBOYIBO

AGBOYIBO

AGBOYIBO

AGBOYIBO

AGBOYIBO

0700